

POLITIQUE REGIONALE

Comment on votera le 11 Mai

QUELQUES PRECISIONS SUR LA LOI ELECTORALE

On sait qu'aux termes de la loi électorale en vigueur l'électeur a le droit de composer son bulletin avec des noms empruntés aux divers listes en présence ; la liberté de panchage est absolue ; en somme, son bulletin est intangible s'il respecte les deux règles suivantes :

1° Ne pas porter plus de noms qu'il n'y a de députés à élire.
2° Ne pas porter d'autres noms que ceux des candidats ayant fait leur déclaration régulière de candidature dans le département ou la circonscription et dont les listes sont déposées dans toutes les sections de vote.

LA REPARTITION DES SIEGES

La répartition des sièges s'effectue par un triple mécanisme qui peut être résumé ainsi : 1° Tout d'abord on proclame élus les candidats qui ont obtenu personnellement la majorité absolue des suffrages exprimés.
Exemple : Le nombre des suffrages exprimés est de 10. Le candidat qui obtient la majorité absolue, soit la moitié des suffrages plus une voix (5.001 voix) sont proclamés élus.

LE QUOTIENT

Les sièges qui ne sont pas ainsi attribués sont ensuite répartis entre les listes proportionnellement à l'importance du chiffre moyen de suffrages recueillis par chacune d'elles.

Le chiffre moyen de suffrages d'une liste s'obtient en divisant les suffrages obtenus par ses candidats et en divisant ce total par le nombre de ses candidats.

Pour connaître l'importance relative de ces moyennes, on a recours à une opération que l'on appelle le quotient électoral et que l'on obtient en divisant le chiffre des suffrages exprimés dans le département ou la circonscription par le nombre de députés à élire.

Exemple : Le nombre de députés exprimés est de 100.000. Le nombre de députés à élire est de 5. Le quotient électoral est de 20.000 divisé par 5, soit 20.000. Ces listes dont la moyenne des voix obtenues n'atteint pas 20.000 n'ont droit à aucun candidat.

La plus forte moyenne est de 25.000. Elle a droit à un siège. La moyenne d'une autre liste de 42.000, elle a droit à 2 sièges, etc., etc.

LA PLUS FORTE MOYENNE ET LES BALLOTAGES

S'il reste encore des sièges à répartir, ils sont, pour attribuer à la liste qui présente la plus forte moyenne.

Les sièges attribués à chaque liste vont aux candidats les plus favorisés par rapport à leurs colliers et en fonction de ces chiffres que les candidats aient recueilli personnellement un nombre de suffrages au moins égal à la moitié de la moyenne de leur liste.

En principe, l'élection est acquise en un seul tour de scrutin ; mais il peut y avoir ballottage dans les cas suivants :

a) Lorsque le nombre des votants n'est pas supérieur au tiers des électeurs du quotient électoral.
b) Lorsqu'une liste n'obtient le quotient électoral.

A ces deux cas formellement prévus par la loi, il peut s'en ajouter un autre ; lorsque le candidat appelé à bénéficier d'un siège attribué à sa liste, est personnellement incapable de le recueillir, en raison du nombre réduit.

NORD

Fédération Républicaine du Nord

AUX ELECTEURS

Un certain nombre de listes panchées, qualifications de diverses dénominations commencent à circuler. La Fédération républicaine du Nord, proteste énergiquement contre de pareilles manœuvres. Elles émanent souvent d'adversaires qui cherchent à tromper les électeurs et à troubler l'opinion publique. Nous entendons aller au scrutin sous notre drapeau et nous refusons de nous prêter à toute compromission et à toute combinaison.

ELECTEURS,

Votez pour la liste de la Fédération républicaine du Nord, sans aucune retenue, sans aucun panchage.

LES CANDIDATS

LOUCHEUR, DANIEL-VINCENT, ABBE LEMIRE, René DELESALLE, MARCIEZ, René LEBEVRE, Jules BALAVOINE, Isidore BLONDE, Jacques BREGUET, Charles CONEM, Constant CRAPEZ, Maurice CUISSET, Jules DEHAENE, Henri DELEPOIX, René LAZARD, Dr François LEDUC, Alfred LEROY, Henri MARTEL, Isidore MONTEUIN, Fernand MOTTE, Maurice OLIVIER, Maurice PARENTY, Dr Octave RICHE, A. JAFFIN.

LES REUNIONS DE LA F. R. N.

Samedi 3 mai. — Steenvoerde, à 10 heures ; Cassel, à 11 h. 45 ; Bailleul, à 16 heures ; Houthoul, à 20 heures.
Dimanche 4 mai. — Orchies, à 10 heures ; Douai, à 15 heures ; Phalempin, salle du Vert-Gazon, à 17 h. 15.
Lundi 5 mai. — Hondschoote, à 11 h. 30 ; Bourbourg, à 15 heures ; Gravelines, à 17 heures.
Mardi 6 mai. — Qu'ancq-sur-Durolles.
Mercredi 7 mai. — Annœullin, à 18 heures ; Roubaix, à 20 heures.
Jeudi 8 mai. — Soire-le-Château, à 11 heures ; Valenciennes, à 19 heures.
Vendredi 9 mai. — Berlaimont, à 10 heures ; Fournies, à 11 h. 30 ; Trélon, à 14 h. 15.
Samedi 10 mai. — Le Cateau, à 15 heures ; Landrethun, à 17 heures ; Valenciennes, à 20 heures.

LEUENBOURG

LES REUNIONS DE LA F. R. N.

Samedi 3 mai. — Steenvoerde, à 10 heures ; Cassel, à 11 h. 45 ; Bailleul, à 16 heures ; Houthoul, à 20 heures.
Dimanche 4 mai. — Orchies, à 10 heures ; Douai, à 15 heures ; Phalempin, salle du Vert-Gazon, à 17 h. 15.
Lundi 5 mai. — Hondschoote, à 11 h. 30 ; Bourbourg, à 15 heures ; Gravelines, à 17 heures.
Mardi 6 mai. — Qu'ancq-sur-Durolles.
Mercredi 7 mai. — Annœullin, à 18 heures ; Roubaix, à 20 heures.
Jeudi 8 mai. — Soire-le-Château, à 11 heures ; Valenciennes, à 19 heures.
Vendredi 9 mai. — Berlaimont, à 10 heures ; Fournies, à 11 h. 30 ; Trélon, à 14 h. 15.
Samedi 10 mai. — Le Cateau, à 15 heures ; Landrethun, à 17 heures ; Valenciennes, à 20 heures.

LES REUNIONS DE LA F. R. N.

Samedi 3 mai. — Steenvoerde, à 10 heures ; Cassel, à 11 h. 45 ; Bailleul, à 16 heures ; Houthoul, à 20 heures.
Dimanche 4 mai. — Orchies, à 10 heures ; Douai, à 15 heures ; Phalempin, salle du Vert-Gazon, à 17 h. 15.
Lundi 5 mai. — Hondschoote, à 11 h. 30 ; Bourbourg, à 15 heures ; Gravelines, à 17 heures.
Mardi 6 mai. — Qu'ancq-sur-Durolles.
Mercredi 7 mai. — Annœullin, à 18 heures ; Roubaix, à 20 heures.
Jeudi 8 mai. — Soire-le-Château, à 11 heures ; Valenciennes, à 19 heures.
Vendredi 9 mai. — Berlaimont, à 10 heures ; Fournies, à 11 h. 30 ; Trélon, à 14 h. 15.
Samedi 10 mai. — Le Cateau, à 15 heures ; Landrethun, à 17 heures ; Valenciennes, à 20 heures.

LES REUNIONS DE LA F. R. N.

Samedi 3 mai. — Steenvoerde, à 10 heures ; Cassel, à 11 h. 45 ; Bailleul, à 16 heures ; Houthoul, à 20 heures.
Dimanche 4 mai. — Orchies, à 10 heures ; Douai, à 15 heures ; Phalempin, salle du Vert-Gazon, à 17 h. 15.
Lundi 5 mai. — Hondschoote, à 11 h. 30 ; Bourbourg, à 15 heures ; Gravelines, à 17 heures.
Mardi 6 mai. — Qu'ancq-sur-Durolles.
Mercredi 7 mai. — Annœullin, à 18 heures ; Roubaix, à 20 heures.
Jeudi 8 mai. — Soire-le-Château, à 11 heures ; Valenciennes, à 19 heures.
Vendredi 9 mai. — Berlaimont, à 10 heures ; Fournies, à 11 h. 30 ; Trélon, à 14 h. 15.
Samedi 10 mai. — Le Cateau, à 15 heures ; Landrethun, à 17 heures ; Valenciennes, à 20 heures.

LES REUNIONS DE LA F. R. N.

Samedi 3 mai. — Steenvoerde, à 10 heures ; Cassel, à 11 h. 45 ; Bailleul, à 16 heures ; Houthoul, à 20 heures.
Dimanche 4 mai. — Orchies, à 10 heures ; Douai, à 15 heures ; Phalempin, salle du Vert-Gazon, à 17 h. 15.
Lundi 5 mai. — Hondschoote, à 11 h. 30 ; Bourbourg, à 15 heures ; Gravelines, à 17 heures.
Mardi 6 mai. — Qu'ancq-sur-Durolles.
Mercredi 7 mai. — Annœullin, à 18 heures ; Roubaix, à 20 heures.
Jeudi 8 mai. — Soire-le-Château, à 11 heures ; Valenciennes, à 19 heures.
Vendredi 9 mai. — Berlaimont, à 10 heures ; Fournies, à 11 h. 30 ; Trélon, à 14 h. 15.
Samedi 10 mai. — Le Cateau, à 15 heures ; Landrethun, à 17 heures ; Valenciennes, à 20 heures.

LES REUNIONS DE LA F. R. N.

Samedi 3 mai. — Steenvoerde, à 10 heures ; Cassel, à 11 h. 45 ; Bailleul, à 16 heures ; Houthoul, à 20 heures.
Dimanche 4 mai. — Orchies, à 10 heures ; Douai, à 15 heures ; Phalempin, salle du Vert-Gazon, à 17 h. 15.
Lundi 5 mai. — Hondschoote, à 11 h. 30 ; Bourbourg, à 15 heures ; Gravelines, à 17 heures.
Mardi 6 mai. — Qu'ancq-sur-Durolles.
Mercredi 7 mai. — Annœullin, à 18 heures ; Roubaix, à 20 heures.
Jeudi 8 mai. — Soire-le-Château, à 11 heures ; Valenciennes, à 19 heures.
Vendredi 9 mai. — Berlaimont, à 10 heures ; Fournies, à 11 h. 30 ; Trélon, à 14 h. 15.
Samedi 10 mai. — Le Cateau, à 15 heures ; Landrethun, à 17 heures ; Valenciennes, à 20 heures.

LES REUNIONS DE LA F. R. N.

Samedi 3 mai. — Steenvoerde, à 10 heures ; Cassel, à 11 h. 45 ; Bailleul, à 16 heures ; Houthoul, à 20 heures.
Dimanche 4 mai. — Orchies, à 10 heures ; Douai, à 15 heures ; Phalempin, salle du Vert-Gazon, à 17 h. 15.
Lundi 5 mai. — Hondschoote, à 11 h. 30 ; Bourbourg, à 15 heures ; Gravelines, à 17 heures.
Mardi 6 mai. — Qu'ancq-sur-Durolles.
Mercredi 7 mai. — Annœullin, à 18 heures ; Roubaix, à 20 heures.
Jeudi 8 mai. — Soire-le-Château, à 11 heures ; Valenciennes, à 19 heures.
Vendredi 9 mai. — Berlaimont, à 10 heures ; Fournies, à 11 h. 30 ; Trélon, à 14 h. 15.
Samedi 10 mai. — Le Cateau, à 15 heures ; Landrethun, à 17 heures ; Valenciennes, à 20 heures.

LES REUNIONS DE LA F. R. N.

Samedi 3 mai. — Steenvoerde, à 10 heures ; Cassel, à 11 h. 45 ; Bailleul, à 16 heures ; Houthoul, à 20 heures.
Dimanche 4 mai. — Orchies, à 10 heures ; Douai, à 15 heures ; Phalempin, salle du Vert-Gazon, à 17 h. 15.
Lundi 5 mai. — Hondschoote, à 11 h. 30 ; Bourbourg, à 15 heures ; Gravelines, à 17 heures.
Mardi 6 mai. — Qu'ancq-sur-Durolles.
Mercredi 7 mai. — Annœullin, à 18 heures ; Roubaix, à 20 heures.
Jeudi 8 mai. — Soire-le-Château, à 11 heures ; Valenciennes, à 19 heures.
Vendredi 9 mai. — Berlaimont, à 10 heures ; Fournies, à 11 h. 30 ; Trélon, à 14 h. 15.
Samedi 10 mai. — Le Cateau, à 15 heures ; Landrethun, à 17 heures ; Valenciennes, à 20 heures.

Parti Socialiste (S. F. I. O.)

Aperçus Socialistes

DANS LES REGIONS AGRICOLES

Au cours de cette campagne électorale, nous avons eu l'occasion d'entrer en contact étroit avec les populations agricoles de ce département. Partout, l'accueil le plus cordial a été réservé aux candidats socialistes et nous en avons maintenant la certitude que c'est en vain que l'on essaiera de les quitter, contre nous.

Les travailleurs de la terre, — les paysans pauvres, qui sont au nombre de trois millions et demi dans ce pays et ensemencent tout sol qui de leur appartenait pas — les petits et moyens propriétaires qui sont au nombre de quatre millions et demi et demeurent sous la domination brutale des intermédiaires, des spéculateurs de la haute banque qui les exploitent et les rançonnent, trouvent parmi nous leurs plus ardents défenseurs.

Hier soir, devant un public, uniquement composé de maîtres et de petits cultivateurs, nous pouvions avec confiance leur apporter quelques exemples de l'exploitation qu'ils subissent.

Chiffres en main. Escoffier leur montrait que s'ils paient si cher les engrais dont ils ont besoin c'est que ces engrais se trouvent entre les mains de quelque grand consortium qui réalise sur leur labeur des fortunes scandaleuses.

Nous fûrions rappeler comment par l'agro, grands raffineurs et grands meuniers on réalise sur la consommation et aussi sur la culture des bénéfices énormes que l'on sait.

Les masses paysannes ne peuvent plus être dupes. Elles s'associeront — ainsi que Coussier s'y engageait — à la Fédération des Avesnes, — un vaste mouvement de protestation qui soulève ce pays contre tous les trafiquants, qui le pressurent et le dépouillent. Elles ont compris que leur libération prochaine de cette exploitation, comme ils saluent avec allégresse, le retour du soleil, qui mûrit les moissons abondantes.

P. DELCOURT,
Conseiller général du Nord.

EN GARDE !

La Fédération socialiste apprend que, sous le titre « Liste du Bloc des Gauches », des bulletins sont adressés à Paris aux électeurs du Nord portant treize candidats du parti socialiste et de candidats de la Fédération républicaine. Un manifeste est joint, lancé par un « Comité Central du Bloc des Gauches ».

La Fédération socialiste fait connaître : 1° qu'il existe à Paris aucun « Comité Central du Bloc des Gauches » ; 2° qu'il n'est ni ne peut, ni ne doit être liste qui figurent des noms de candidats socialistes, hors la liste du Parti socialiste lui-même.

En conséquence, elle dénonce la manœuvre, met en garde les électeurs contre tout essai de dupes, leur demande instamment de lire attentivement, au moment même de la fin, le bulletin qui sera déposé dans l'urne.

AUTRE MANOEUVRE

La Fédération socialiste apprend d'autre part que, sous le titre « Candidats des sinistres » des bulletins imprimés rue de la Gaîteté, à Paris, sont adressés aux électeurs du Nord portant douze candidats du Parti socialiste, six candidats de la Fédération républicaine, cinq candidats de l'Entente Républicaine démocratique.

Sans attacher à cette manœuvre une importance qu'elle ne saurait avoir, la Fédération socialiste n'en aort pas moins de porter ces faits à la connaissance du corps électoral. Elle ne cesse pas d'insister sur l'importance de la lecture attentive de ce bulletin.

LA SEULE LISTE

La Fédération socialiste rappelle que la liste du Parti, à la suite du referendum dans les sections du département, est constituée comme suit :

Gustave DELROY ; Ernest COUTEAUX ; Léon ESCOFFIER ; Charles GONIAUX ; Albert INGHELS ; Jean LEBAS ; François LEBEVRE ; Ernest PLET ; Ch. SAINT-VENANT ; Aug. BEAUVILLAIN ; Louis BLEMANT ; Henri BRIFFAUT ; Ephrem COPPEAUX ; Ch. DE BRABANDER ; Alphée DELANNOY ; Pierre DELCOURT ; Maurice HECKEL ; Ad. LORCHOUX ; Louis LOUIS ; Aug. PARSY ; Eug. RAHEIM ; Roger SALENGRO ; Aug. SUSTENDAL ; Charles VALENTIN. Pour et par ordre : Roger SALENGRO.

AUX INSTITUTEURS ET INSTITUTEURICES DU NORD

A la suite de la lettre, publiée hier, de M. Degruy, secrétaire de la Section du Nord du Syndicat National des Instituteurs et Instituteurices de France, GONIAUX nous prie d'annoncer, pour éviter tout malentendu, que s'il n'a pas répondu au questionnaire, il s'est conformé à la décision du Parti Socialiste, lequel a fait parvenir une réponse collective au nom des 24 candidats.

Quant à BLUMONT, il a envoyé à nos collègues, sous pli recommandé, un questionnaire de nos jours son adhésion au questionnaire des instituteurs.

PAS-DE-CALAIS

Parti Socialiste (S. F. I. O.)

LA CAMPAGNE SOCIALISTE CONTINUE AVEC SUCCES DANS LE 1er SECTEUR

La campagne socialiste continue avec succès dans les arrondissements de Béthune, Arras et Combrès. A Béthune, elle a obtenu 28 voix sur 30. A Combrès, elle a obtenu 28 voix sur 30. A Arras, elle a obtenu 28 voix sur 30.

A MARQUEN

A Marquén, le candidat socialiste a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

A MARRAS

A Marras, le candidat socialiste a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

A MARRAS

A Marras, le candidat socialiste a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

A MARRAS

A Marras, le candidat socialiste a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

A MARRAS

A Marras, le candidat socialiste a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

A MARRAS

A Marras, le candidat socialiste a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

A MARRAS

A Marras, le candidat socialiste a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

A MARRAS

A Marras, le candidat socialiste a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

A MARRAS

A Marras, le candidat socialiste a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

A MARRAS

A Marras, le candidat socialiste a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les fonctionnaires ont gain de cause

SAINT-VENANT EST INTERVENU HIER AUPRES DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Notre ami Saint-Venant que depuis deux années soutient la cause des fonctionnaires, particulièrement au sujet du remboursement des avances, vient d'avoir gain de cause. Il a obtenu du Ministre de l'Instruction Publique, auprès duquel il est intervenu hier à 19 heures, et assisté par MM. Daniel Vincent et Loucheur, que des instructions soient données pour faire cesser les remboursements des membres de l'enseignement, au même titre que les autres.

Pour l'indemnité de zone au lieu de la fonction une note sera remise à la Commission. Une bonne besogne accomplie. Notre ami Goniaux de passage à Paris accompagnait Saint-Venant.

L'ELECTRIFICATION DES CAMPAGNES

La commission départementale du Nord, chargée d'étudier les projets d'électrification des campagnes, réunie hier à la Préfecture, sous la présidence de M. Poité, a constaté le retard apporté à l'électrification dans le département, qui se trouve devancé par les départements voisins, alors que l'Etat a consacré au projet général, une somme de 600 millions.

MM. Morain, préfet ; Cameau, secrétaire général, ainsi que les membres de la commission spéciale du Conseil général, MM. Mahieu, Guilbault, docteur Bourdon, Delagrèbe, Briffaut, Foucaut, Grimpret, Lévy, Vandervynck et Buche ont fait avec M. Poité cette constatation fâcheuse.

Pour apporter à la situation une amélioration prompte et faire activer les travaux, l'assemblée a constitué sur-le-champ un Comité technique dont font partie : MM. Grimpret, président ; Lévy, secrétaire ; Vandervynck, Buche, Ledehil et Huet. La commission spéciale du Conseil général, qui a choisi comme président M. Mahieu, sera adjointe à ce comité.

Le Conseil général va être saisi de la question par un rapport qui va être élaboré incessamment. Il est rappelé aux représentants des communes que celles-ci doivent surveiller la teneur de leurs cahiers des charges, passés avec les Compagnies du gaz.

CHEMINS DE FER D'INTERET LOCAL ET DEPARTEMENTAL

Paris, 30. — L'« Officiel » publie le décret suivant : « Sous réserve des avantages intervenus le 27 février 1924 entre le Préfet du Nord, au nom du département et les Compagnies des chemins de fer de Beethriches à Hon et à Bavi ; Pont à la Deshayes, Pont-à-Mercq ; Hazebrouck à Merville ; Aulnoy à Pont-sur-Sambre et Marquion à Cambrai, en vue de fixer pendant l'année 1924, le régime d'exploitation des dites lignes. D'après un autre décret est approuvé l'avenant

2754 candidats 428 listes, en France

Paris, 30. — On a calculé qu'au total le nombre total des candidats pour la Seine était de 428 ; 152 pour le premier secteur ; 83 pour le deuxième ; 104 pour le troisième et 89 pour le quatrième.

D'autre part, 428 listes comprenant 2.754 déclarations de candidatures pour les élections législatives étaient parvenues à midi, hier, au Ministère de l'Intérieur.

L'adduction des eaux potables dans le Nord

On sait que la question a déjà fait l'objet d'études importantes. MM. Dollé, professeur de géographie, et Poletel, ont établi l'an dernier un rapport dont il résulte que le département du Nord pourrait puiser, pour ses besoins, dans les nappes souterraines, dans les bancs de calcaires de l'Artois, longe le Pas-de-Calais et s'étend jusque aux abords de Douai. Un projet de captage a été élaboré.

La commission départementale, chargée d'étudier le problème et sa réalisation, s'est réunie hier matin à la Préfecture, à Lille, sous la présidence de M. Morain, préfet. MM. Aug. Poité, Sappelier, Dr Debeve, Le riche, président et membres du Conseil général ; MM. Dollé et Dr Poletel, Grimpret, Vandervynck et Buche, ont pris part aux délibérations.

Il s'agissait de savoir comment on pouvait pratiquement réaliser le captage, comment d'autre part seraient couverts les frais de l'entreprise et de quelles régions du département il convenait de se préoccuper.

Sur ce dernier point il a été entendu que l'adduction serait tentée d'abord dans la région environnant Hazebrouck.

Sur le point de vue technique, un rapport a été rédigé par MM. Grimpret et Lévy ingénieurs. Le rapport, étudié, a paru définitivement adopté par le Conseil général. Quant au point de vue financier, le problème se présente dans les conditions suivantes : les dépenses seraient partagées entre l'Etat, le département et les communes bénéficiaires de l'installation, car le coût total du captage et de l'installation est évalué à 30 millions.

L'Etat intervient dans une proportion variable, suivant la zone de dévastation où se trouve la commune pourvue d'eau, et ses subsides, pouvant couvrir dans certains cas toute la dépense de la commune, sont accordés à titre de réparations de guerre. On sait, à ce sujet, que la plupart des communes de la région visée se trouvent en plein territoire de l'ancien front, dans la zone dite rouge.

La commission a donc décidé qu'une délégation se rendrait aux ministères de l'Agriculture et des Régions Libérées, afin d'obtenir des précisions sur la participation de l'Etat aux dépenses projetées. D'autre part, le degré de dévastation des communes sera établi, pour fonder la proportion de l'indemnité.

Quant à la part du département, M. le Préfet a précisé que le Conseil général, dans cette affaire, donnerait mandat à la commission d'étudier le projet et sa possibilité de réalisation.

Enfin, chaque commune ayant à se préoccuper de travaux afférents à son territoire, la dépense répartie pourrait être évaluée à 700 francs par tête d'habitant, sous réserve évidemment de déductions éventuelles correspondantes à la participation financière de l'Etat et du département.

UN MATCH DE RENTRÉE D'EUGENE CRUIQU

Paris, 30. — Le champion de boxe anglais Danny Frush, actuellement en Amérique, vient d'accepter de rencontrer Eugène Cruiqu le 1er juin prochain au vélodrome de Buffalo. Ce match aura lieu en 20 rounds et le servira de rentrée à Eugène Cruiqu.

LES REUNIONS DE LA F. R. N.

Samedi 3 mai. — Steenvoerde, à 10 heures ; Cassel, à 11 h. 45 ; Bailleul, à 16 heures ; Houthoul, à 20 heures.
Dimanche 4 mai. — Orchies, à 10 heures ; Douai, à 15 heures ; Phalempin, salle du Vert-Gazon, à 17 h. 15.
Lundi 5 mai. — Hondschoote, à 11 h. 30 ; Bourbourg, à 15 heures ; Gravelines, à 17 heures.
Mardi 6 mai. — Qu'ancq-sur-Durolles.
Mercredi 7 mai. — Annœullin, à 18 heures ; Roubaix, à 20 heures.
Jeudi 8 mai. — Soire-le-Château, à 11 heures ; Valenciennes, à 19 heures.
Vendredi 9 mai. — Berlaimont, à 10 heures ; Fournies, à 11 h. 30 ; Trélon, à 14 h. 15.
Samedi 10 mai. — Le Cateau, à 15 heures ; Landrethun, à 17 heures ; Valenciennes, à 20 heures.

LES REUNIONS DE LA F. R. N.

Samedi 3 mai. — Steenvoerde, à 10 heures ; Cassel, à 11 h. 45 ; Bailleul, à 16 heures ; Houthoul, à 20 heures.
Dimanche 4 mai. — Orchies, à 10 heures ; Douai, à 15 heures ; Phalempin, salle du Vert-Gazon, à 17 h. 15.
Lundi 5 mai. — Hondschoote, à 11 h. 30 ; Bourbourg, à 15 heures ; Gravelines, à 17 heures.
Mardi 6 mai. — Qu'ancq-sur-Durolles.
Mercredi 7 mai. — Annœullin, à 18 heures ; Roubaix, à 20 heures.
Jeudi 8 mai. — Soire-le-Château, à 11 heures ; Valenciennes, à 19 heures.
Vendredi 9 mai. — Berlaimont, à 10 heures ; Fournies, à 11 h. 30 ; Trélon, à 14 h. 15.
Samedi 10 mai. — Le Cateau, à 15 heures ; Landrethun, à 17 heures ; Valenciennes, à 20 heures.

LES REUNIONS DE LA F. R. N.

Samedi 3 mai. — Steenvoerde, à 10 heures ; Cassel, à 11 h. 45 ; Bailleul, à 16 heures ; Houthoul, à 20 heures.
Dimanche 4 mai. — Orchies, à 10 heures ; Douai, à 15 heures ; Phalempin, salle du Vert-Gazon, à 17 h. 15.
Lundi 5 mai. — Hondschoote, à 11 h. 30 ; Bourbourg, à 15 heures ; Gravelines, à 17 heures.
Mardi 6 mai. — Qu'ancq-sur-Durolles.
Mercredi 7 mai. — Annœullin, à 18 heures ; Roubaix, à 20 heures.
Jeudi 8 mai. — Soire-le-Château, à 11 heures ; Valenciennes, à 19 heures.
Vendredi 9 mai. — Berlaimont, à 10 heures ; Fournies, à 11 h. 30 ; Trélon, à 14 h. 15.
Samedi 10 mai. — Le Cateau, à 15 heures ; Landrethun, à 17 heures ; Valenciennes, à 20 heures.

LES REUNIONS DE LA F. R. N.

Samedi 3 mai. — Steenvoerde, à 10 heures ; Cassel, à 11 h. 45 ; Bailleul, à 16 heures ; Houthoul, à 20 heures.
Dimanche 4 mai. — Orchies, à 10 heures ; Douai, à 15 heures ; Phalempin, salle du Vert-Gazon, à 17 h. 15.
Lundi 5 mai. — Hondschoote, à 11 h. 30 ; Bourbourg, à 15 heures ; Gravelines, à 17 heures.
Mardi 6 mai. — Qu'ancq-sur-Durolles.
Mercredi 7 mai. — Annœullin, à 18 heures ; Roubaix, à 20 heures.
Jeudi 8 mai. — Soire-le-Château, à 11 heures ; Valenciennes, à 19 heures.
Vendredi 9 mai. — Berlaimont, à 10 heures ; Fournies, à 11 h. 30 ; Trélon, à 14 h. 15.
Samedi 10 mai. — Le Cateau, à 15 heures ; Landrethun, à 17 heures ; Valenciennes, à 20 heures.

LES REUNIONS DE LA F. R. N.

Samedi 3 mai. — Steenvoerde, à 10 heures ; Cassel, à 11 h. 45 ; Bailleul, à 16 heures ; Houthoul, à 20 heures.
Dimanche 4 mai. — Orchies, à 10 heures ; Douai, à 15 heures ; Phalempin, salle du Vert-Gazon, à 17 h. 15.
Lundi 5 mai. — Hondschoote, à 11 h. 30 ; Bourbourg, à 15 heures ; Gravelines, à 17 heures.
Mardi 6 mai. — Qu'ancq-sur-Durolles.
Mercredi 7 mai. — Annœullin, à 18 heures ; Roubaix, à 20 heures.
Jeudi 8 mai. — Soire-le-Château, à 11 heures ; Valenciennes, à 19 heures.
Vendredi 9 mai. — Berlaimont, à 10 heures ; Fournies, à 11 h. 30 ; Trélon, à 14 h. 15.
Samedi 1